

Opérateur Plateforme Tri/Recyclage Déchets Chantiers BTP

TP/Génie Civil : 08. 27.19 Mise à jour 03/2025

Codes : NAF :38.32 Z ; ROME :K2304 ; PCS : 628° ; NSF: 230m

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

Situation Travail

Travaille au sein d'une équipe, sur une plateforme de recyclage, ou sont transportés les déchets de chantier du BTP, afin d'y être triés, criblés, concassés, pour un recyclage sous forme de matériaux réutilisables pour des travaux de terrassement (ex : sous-couche routière en remplacement de granulats naturels), ou la fabrication de ciment ultra bas carbone...



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Le secteur du BTP **produit environ 270 millions de tonnes de déchets chaque année**, essentiellement constitués de matériaux inertes ; le recyclage s'impose donc comme une voie à privilégier, pour respecter l'objectif européen de **valorisation de 70% des déchets inertes**

Les plates-formes de tri/valorisation effectuent principalement un tri (tri mécanique ou manuel) et une mise en filière de valorisation des déchets du BTP inertes++.

Une grande partie des déchets inertes est recyclée comme matériaux de construction de TP sous forme de granulats (remblais, assises de chaussées, etc...), ou bien valorisée dans le cadre de réaménagement de carrières ; les anciens enrobés sont aussi recyclés , afin d'en récupérer les granulats, pour en fabriquer d'autres .

- La plateforme doit être implantée dans une zone peu exposée aux vents, elle pourra être entourée de merlons, pour limiter l'empoussièremment de l'environnement, et disposer de fosses ou d'alvéoles de stockage des différents matériaux.

- Aménagement des postes de travail afin que les opérateurs soient le plus possible éloignés des sources de poussières, et mise en place des dispositifs d'abattage des poussières
- On peut encore constater ponctuellement l'arrivée de *déchets amiantés sur les plateformes de gestion de déchets du BTP* **non prévues à cet effet**.
Cette situation génère des risques d'exposition pour les salariés de ces plateformes et une atteinte à l'environnement

Cette situation impose aux plateformes de gestion des déchets du BTP la mise en place d'une organisation spécifique pour la prévention de l'exposition au risque amiante des salariés.

Le personnel doit être formé à l'identification des matériaux amiantés (**sous-section 4**) , et l'employeur établit une notice de poste.

Opérateur Intervenant Matériaux Amiantés (MCA) 04.04.18

Sur cette plateforme travaille une équipe de 3 à 5 salariés, constituée :



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- **Chef de plateforme** : responsable de l'installation, encadre l'équipe, rédige les consignes de prévention et d'hygiène, informe les salariés sur les risques ; planifie et organise la maintenance préventive, déclenche en évaluant le niveau d'urgence une maintenance curative et son intégration dans le planning de la production...
- **Opérateur de tri**
- **Conducteur(s) de chargeuse et ou de pelle** : **Conducteur Engins TP/Carrière**
- **Agent Maintenance/Mécanicien** :
- **Opérateur Nettoyage installations** :
- **Technicien de laboratoire**, pour des interventions ponctuelles
Laborantin Industrie Routière

Plusieurs phases de travail :

1/ Déchargement, stockage et chargement des matériaux recyclés : conducteurs engins mobiles (chargeuse, pelle).

Ces opérations doivent générer le moins d'empoussièremement possible pour les personnels de la plateforme et l'environnement (riverains) :

- Bâchage des bennes des camions, ou brumisation
- Humidification des voies de circulation
- Vitesse limitée des camions et engins sur les pistes
- Arrosage des stocks de matériaux
- Fermeture systématique des portes des camions et engins ; si nécessaire, selon les résultats des mesures d'exposition, les cabines des engins seront équipées de systèmes de surpression avec filtration d'air.
- Limitation des hauteurs de chute dans les convoyeurs avec des dispositifs de confinement (goulottes mobiles, descenderies ou échelles à cailloux), selon la granulométrie des matériaux).
- Interdiction de toute personne à pied : à proximité des zones de déchargement et chargement de matériaux.
- Mise à disposition de masques de type P3 pour les conducteurs d'engins si nécessité d'intervention à pied sur l'aire de déchargement/chargement.
- Aire étanche, avec laveurs haute-pression pour les engins.

2/ Opérateur de tri : Tri manuel :



PRÉVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

- Humidification++des matériaux en amont du poste de tri en l'absence de cabine de tri
- Bonne étanchéité de la cabine de tri, quand elle n'est pas pressurisée, et port d'EPI par l'opérateur : protection respiratoire de type P3 , combinaison à usage unique de préférence , protecteurs auditifs, lunettes de protection (en l'absence de masque complet), gants de protection pour les risques mécaniques.
- Extracteur d'air dans la cabine si possible asservi au fonctionnement de la bande transporteuse, afin de déclencher automatiquement l'extracteur.
- Installation si possible **d'une cabine de tri pressurisée**, avec extracteur d'air, manière, la plus efficace pour protéger l'opérateur de l'empoussièremement.

3/ Criblage /Concassage :



- Couverture quand c'est possible des rives de convoyeurs, des goulottes, auges de réception... par capotage, bardage, etc., en veillant à l'étanchéité++
- Abattage des poussières à la source des émissions, par l'utilisation de système de brumisation pulvérisation, aspersion d'eau.
- Dispositifs de lavage pour les matériels fixes (ex lances incendie, **bannir les soufflettes**).
- Interdire la présence d'opérateurs, à proximité des zones de criblage et de concassage (poussières, bruit...)

4/ Opérations Maintenance /Entretien :



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Soit maintenance préventive : opérations exécutées à des intervalles de temps ou d'unités d'usage (tonnes, pièces, m³, etc.) prédéterminés, ou selon des critères prescrits (nombre d'heures de fonctionnement, etc.), pour réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation de l'installation.

Soit maintenance corrective : exécutée après la détection d'une panne afin de remettre l'outil de production dans un état, lui permettant d'accomplir sa fonction.

3 étapes essentielles dans la maintenance : sa préparation, sa réalisation et le retour d'expérience.

- Analyse préalable des risques ; consignation de l'installation (cadenas), et tapis d'alimentation, balisage de la zone (cônes, rubalise)
- Nettoyage avant toute opération de maintenance : à l'eau, ou par aspiration des poussières (proscrire l'utilisation de soufflette) par l'opérateur chargé des opérations de nettoyage des installations.
- Réalise les opérations d'entretien hors des heures de production (installations à l'arrêt) :

diminution de l'empoussiérage et du bruit.

- Quand c'est possible répare les pièces hors des sources de poussières, en atelier
- L'opérateur de maintenance doit être équipé d'une protection respiratoire de type P3 (recommandée++), de protecteurs auditifs, gants, lunettes de protection...
- L'opération de maintenance ne s'arrête pas simplement à la remise en service de l'installation, elle doit constituer pour l'entreprise un outil d'amélioration en termes de prévention de la santé-sécurité

5 /Opérateur Nettoyage Installations :

- Maintient les postes de travail propres (proscrit les soufflettes et privilégie l'aspiration).
- Nettoie régulièrement les installations pour limiter des émissions de poussières dans l'air, tant pour les travailleurs que pour les riverains.
- Est équipé d'une protection respiratoire de type P3 (recommandée), de protecteurs auditifs, gants, lunettes de protection...



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Les centres de tri, transit, regroupement des déchets non dangereux du BTP ne sont pas autorisés à accepter de l'amiante mais peuvent en recevoir accidentellement en raison notamment du :

- Non-respect des obligations réglementaires du producteur du déchet en matière de repérage avant travaux et d'orientation des déchets d'amiante vers des filières dédiées
- Caractère non exhaustif de certains repérages
- Difficulté d'identification visuelle des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA) sur chantier et sur site de valorisation
- Nombre restreint de points d'apport autorisés à recevoir des déchets d'amiante dans certains territoires.

Face à ce constat, les principales organisations professionnelles du recyclage et de la valorisation des déchets, avec l'appui des organismes de prévention (INRS et CRAMIF), ont rédigé un livret de bonnes pratiques pour prévenir les risques d'exposition aux fibres d'amiante pour le personnel travaillant dans les centres de tri, transit, regroupement des déchets non dangereux du BTP.

Le guide rappelle l'obligation de formation du personnel des centres de réception de déchets à la prévention du risque amiante de type "sous-section 4", il fournit une procédure d'intervention détaillée.

La réalisation obligatoire, sous conditions, de réalisation de mesures d'empoussièremment dans l'air y est également rappelé.

Centres de tri, transit, regroupement des déchets non dangereux du BTP gestion des apports accidentels de déchets amiantés Bonnes pratiques FNADE 05/2020

Gestion du risque amiante sur les plateformes de gestion des déchets BTP Guide de bonnes pratiques FFB /OPPBTP/ADEME

Exigences

- Acuité Auditive Adaptée /Poste : environnement bruyant
- Attention/ Vigilance : cribleur, concasseur , circulation engins, PL
- Conduite : PL , engins
- Contact Clientèle :



PREVENTION GAGNANTE BTP **Performance Economique**

- Contrainte Physique : opérateur tri manuel, opérateur nettoyage installations
- Contrainte posturale : définie comme positions forcées des articulations : penché en avant, debout (travaux de tri) ; toute posture (travaux maintenance et nettoyage)
- Esprit Sécurité :
- Intempérie : vent, pluie, brouillard,
- Mobilité Physique :
- Port EPI Indispensable :
- Température Extrême
- Travail Espace Confiné : maintenance
- Travail Espace Restreint : maintenance
- Travail Proximité Voie Circulée : aire approvisionnement
- Travail en Equipe
- Travail Hauteur : interventions sur installations criblage/concassage
- Vision adaptée au poste : champ visuel

Accidents Travail

Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Agression Agent Thermique : si travaux soudage lors maintenance
- Chute Hauteur : installations, benne camion, engins ...
- Chute Plain-Pied : dénivellation, terrain accidenté...
- Chute Objet : matériau, matériel, outil ...
- Contact conducteur sous tension : consignation électrique lors intervention de maintenance
- Déplacement Ouvrage Etroit : heurt structure ...
- Emploi Appareil Haute Pression : lance projection pour nettoyage à l'eau des installations et engins
- Emploi Machine Dangereuse : mobile/portative lors opération de maintenance
- Emploi Outil à Main/Matériau Tranchant/Contondant : masse/marteau, convoyeur à bandes
- Projection Particulaire : poussière, corps étranger...
- Renversement Engin : rupture frein, fausse manœuvre ...
- Renversement par Engin/Véhicule : sur plateforme
- Travail Espace Confiné :
- Travaux Rayonnement Non Ionisant : rayonnement optique artificiel /coup arc (opération maintenance).



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Nuisances

- Poussière silice cristalline.
- Fragments clivage actinolite dans granulats naturels enrobés : *assimilés à des fibres d'amiante PMA* (particules minérale allongée asbestiforme ou non dont L/D >3, conférant un aspect de fibre selon critères OMS), et PMAi (particules minérale allongée d'intérêts d'amphiboles asbestiforme ou non)
- Bruit >81DbA(8h), crête > 135 dB(C) valeur exposition déclenchant action
- Hyper sollicitation des membres TMS
- Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s² (8h) : déclenchant action prévention : engins
- Vibration : mains-bras >2,5 m/s² (8h) : déclenchant action prévention lors opération maintenance
- Rayonnement non ionisant : rayonnement naturel (UV soleil) ;
- Température Extrême : forte chaleur, grand froid

Maladies Professionnelles

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :

- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (42)
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéoarticulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaires (69)
- Affections périarticulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma (57)
- Affections chroniques du rachis lombaire : vibrations transmises au corps entier : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (97)
- Affections consécutives à l'inhalation de silice : pneumoconiose, sclérodermie, cancer broncho-pulmonaire (25)
- Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse : dermite irritative, lésions eczématiformes (36)



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre **le chapitre correspondant du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP**

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financieres
CARSAT/ANACT

Aides financières CARSAT :

- ✓ **Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) - une aide financière pour prévenir les risques ergonomiques et les TMS**

Autorisation Conduite/Formation : chargeuse

Bruit

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles

Climat & Risques Professionnels

Espace Confine (Restreint-Clos) : travaux maintenance...

Location Matériels/Engins

Normalisation Qualité/Hygiène/Sécurité/Environnement(QHSE)

Organisation Premiers Secours

Plan Prevention Entreprise Extérieure/Entreprise Utilisatrice : intervention sous-traitant pour travaux de maintenance ; travaux dangereux

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Risque Electrique :



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Risque Routier Transport Personnels/Matériels : Véhicule Utilitaire léger & VL

Sécurité Incendie

Températures Extrêmes

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins 18 ans

MESURES TECHNIQUES :

Bruit : **Protection par une cabine de l'opérateur d'un concasseur fiche 32 INRS**

Chute Hauteur : lors interventions maintenance ; accès chargeuse

Chute Plain-Pied

Circulation Entreprise/Chantier

Engin Chantier

Espace Confine (Restreint-Clos) : travaux entretien

Heurt/Ecrasement PL-Engins

Lutte Incendie.

Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques :

Machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti -vibratiles, avec aspiration poussières .

Manutention Mécanique: Grue Tour/Grue Mobile

Manutentions Manuelles/TMS :Aides

Organisation Premiers Secours

Permis Feu.

Poids Lourd /Equipement



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Pollution Atmosphérique :particules fines & ultrafines : proximité engins/PL

Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE

Contraintes posturales et physiques (bruit ; vibrations mains bras ; rayonnements non ionisants UV ; travaux en extérieur) ; risques poussières silice ,amiante) particules fines fumées diesel, lubrifiant hydraulique (entretien engins)

Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs : poussières silice inhalable ;fragments clivage actinolite dans granulats naturels : capotage, travail à l'humide, port EPI respiratoire FFP3 ; particules fines diesels

Risque Electrique Installations/Consignation : lors opérations d'entretien

Signalisation/ Balisage Sante Sécurité Travail : installations

Températures Extrêmes

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI

Vibrations : membres supérieurs, corps entier selon poste de travail

MESURES HUMAINES :

Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires

Information Risques Sante Sécurité Salaries

Certificat Aptitude Conduite en Sécurité (CACES®) :

Chargeuse, pelle : **R482**

Certificats Qualification/Maitrise Professionnelle (CQP/CMP)

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Formation Amiante. : sous-section 4 : *en cas de réception accidentelle de matériaux amiantés*



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

Habilitation Electrique: H0-B0 (exécute en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique selon la norme NF C 18-510) ; ou **BS** peut réaliser des opérations simples d'ordre électrique ;travaux hors tension (B1, B1V ; B2 ; B2V) ; travaux sous tension (B2, BR, H1T, ...) ; BC consignation d'une installation électrique ; BE (Essais) **mécanicien maintenance**

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Information/Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV)

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques

Passeport Prevention

Sensibilisation Information Prevention en Réalité Virtuelle & Jeux

Sensibilisation Risque Routier

Températures Extrêmes

Suivi Individuel Préventif Santé

❖ Modalités Suivi Prise en charge Surveillance Santé

OBJECTIFS :

- Informer la personne sur les facteurs de risques de son métier , et la sensibiliser sur les moyens de prévention collectifs et individuels(remettre une fiche métier)
- **Tracer ses expositions professionnelles**
- **Prévenir++** et **dépister** les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles **(actuelles et passées)**
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir, ou réduire la pénibilité et l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*
- **Participer à des actions de promotion de la santé** : liés au mode de vie : hygiène alimentaire, sommeil, sédentarité, bénéfiques de la pratique sportive , conduites addictives ..., pratiquer les vaccinations nécessaires , participer à des campagnes de de dépistage ...
- L'Informer sur les modalités de suivi de son état de santé , et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

Poly exposition ANSES / PST3 : 09/2021

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales
- ✓ **Profil H**: risques physiques , chimiques, et thermiques

Profils homogènes de travailleurs poly exposés PST3 ANSES, SPF, DARES 09/2021

Risques Particuliers :

Nécessitent une connaissance précise des taches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.

- Titulaire Autorisation Conduite : engins : chargeuse/pelleuse

- Travaux exposant à la poussière de silice cristalline inhalable issue de procédés de travail : CMR cat 1 A **à compter du 01/01/2021** : au sens de **l'article R. 4412-60 du code du travail**

Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020 : gravats béton , granulats
Silice cristalline fiche toxicologique INRS (FT 232)

- **Particules minérales allongées d'intérêt ou PMAi** fragments de clivage, (dans les granulats) ont la même composition chimique que les fibres amiante , mais avec une morphologie et une origine différentes (les données relatives à l'exposition professionnelle aux PMA sont en cours d'acquisition) ; la toxicité de ces fragments de clivage fait l'objet de débat au niveau scientifique :
- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique : opérations maintenance
- Travaux exposant aux émissions d'échappement de moteurs diesel (CMR) : particules fines



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Arrêté du 03/05/2021 modifiant l'arrêté du 26 /10/2020 fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 07/05 : divers engins, PL

- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

Risques Autres :

- ✓ **Contraintes posturales :**
 - Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine (4 heures par jour) (ANSES 09/2021)
 - Contraintes posturales (à genoux, bras en l'air, accroupi ou en torsion) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) : mécanicien entretien, nettoyage installations
 - Gestes répétitifs 10 heures ou plus par semaine(ANSES 09/2021) : tri manuel

✓ **Contraintes physiques intenses :**

- Travail en extérieur pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou à moins de 5°C ou plus de 30°C pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou entre 5°C et 15°C pendant 20 heures ou plus par semaine ; (ANSES 09/2021) .
 - Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C) déclenchant action prévention
 - Vibrations Main/Bras > 2,5 ms² (8h) 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) déclenchant action prévention
 - Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s² (8h) déclenchant action prévention
 - Exposition aux rayonnements non ionisants(UV soleil)
- ✓ **Nuisances chimiques :** exposition à au moins un agent chimique classé ; ou à un agent chimique non classé ; ou à trois agents chimiques, qu'ils soient classés ou non ANSES 09/2021 (excepté nuisances déjà incluses dans les risques particuliers **cf. supra**) .
- Fluides hydrauliques : entretien engins et machines
 - Carburant : essence , gazole
 - Détergents : nettoyage engin : **remplacer acides pour nettoyage par produits moins agressifs à base d'acide glycolique (pulvérisation)**



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; travaux en milieu confiné ; Co exposition ; ...) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel**).

Important : Le médecin du travail **doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles.**

❖ **Bruit :**

- **Echoscanner**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci

Echoscan Audio, outil de diagnostic auditif Prévenir l'apparition de la surdité professionnelle INRS mise à jour 11/2023

L'EchoScan Audio et les produits chimiques vidéo INRS 06/2021

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place

❖ **TMS Membres supérieurs** :

**Protocole d'examen clinique pour le repérage des TMS ...
Santé publique France mise à jour 10/2019**

❖ **Suivi Exposition Silice**

Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

❖ **Rechercher** :

BPCO : tabagisme /Exposition professionnelle

- ❖ **Particules minérales allongées d'intérêt ou PMAi** : fragments de clivage, (dans les granulats) ont la même composition chimique que les fibres amiante, mais avec une morphologie et une origine différentes (les données relatives à l'exposition professionnelle aux PMA sont en cours d'acquisition) ; la toxicité de ces fragments de clivage fait l'objet de débat au niveau scientifique : même suivi que pour amiante ?
- ❖ **Rayonnement optique naturel (UV soleil)** :

Examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps (visage (nez, front, joues, oreilles et lèvres), la tête en cas de chevelure peu dense ou de calvitie, ainsi que le cou et la nuque, les aisselles, le dos des mains et des pieds, à la recherche de **kératoses photo induite**
lésions cutanées précancéreuses :

Ce sont des lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent

facilement après grattage :

Un lien est scientifiquement établi entre expositions professionnelles cumulées aux UV solaires , et survenue de cancers cutanés non mélaniques (particulièrement **cancers épidermoïdes**)

En cas de doute, demander conseil à un(e) dermatologue.

Se méfier des écrans solaires qui, sont très photo sensibilisants, et peuvent contenir des perturbateurs endocriniens (PE), préférer les vêtements à manches longues, le port de lunettes filtrantes est aussi conseillé pour les yeux.

Rayonnements ultraviolets et risques de cancer fiche repère institut national du cancer 10/2021



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

❖ **Particules fines cancérogènes CMR cat :1 CIRC : proximité engins, PL, pic pollution**

EFR : à l'embauche bilan initial, puis, à l'appréciation du médecin du travail (protocole de suivi), en fonction du degré d'exposition et de l'examen clinique.

Mise au point d'une nouvelle méthode d'évaluation des expositions aux émissions particulières des moteurs diesel :

La méthode mise au point permet d'évaluer dans la fraction alvéolaire des aérosols prélevés 0,1 à 2 fois la VLEP-8h de 0,05 mg de carbone élémentaire par mètre cube d'air.

Elle a fait l'objet d'une **fiche méthodologique MétroPol M-436** pour le dosage du carbone élémentaire dans les émissions d'échappement de moteur diesel.

- ❖ **Aptitude Conduite Engins /Machines Dangereuses /PL**
- ❖ **Recherche consommation Substances Psychoactives**
- ❖ **Vaccinations :**

- ❖ **Examens Dépistage Santé :**
- ❖ **Téléconsultation :**

- ❖ **Visite médicale mi-carrière :**
- ❖ **Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié**



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

- ❖ **Visite Fin Carrière /Suivi Post Exposition / Post Professionnel :**

Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel

Opérateur Plateforme Tri/Recyclage Déchets Chantiers BTP :

- ✓ Inhalation de poussières de silice **(25)**
- ✓ Travaux exposant aux émissions d'échappement de moteurs diesel
- ✓ Hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) présents dans huiles **(16 bis)** :
lubrifiant/graisse, fluide hydraulique entretien premier niveau engins et machines
- ✓ Particules minérales allongées d'intérêt ou PMAi :dans les granulats

- ✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**
 - Manutentions manuelles de charges : absence de recommandation actuellement
 - Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
 - Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
 - Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées

- Bruit : Audiométrie de fin de carrière
- Températures extrêmes
- Radiations UV classées « cancérogènes pour l'Homme » (groupe 1) par le CIRC : travaux en extérieur UV soleil



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique